



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**Compte-rendu du conseil communautaire
du mercredi 28 mars 2012
à 17 heures
à St Andéol de Clerguemort**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

Autres personnes présentes : Camille DEBIERE et Magali MARTINEZ

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 29 février 2012 :

Adopté à l'unanimité.

Bilan d'activité 2011 : Maison de l'Emploi, Relais Services Publics et Cyber-base

Daniel MATHIEU donne la parole à Camille et Magali, agents d'accueil de la Cyber-base, Relais Services Publics et Maison de l'Emploi de la communauté de communes.

Le bilan 2011 des activités des trois structures est présenté.

Spécifiquement à la Maison de l'Emploi, 9 plates formes délocalisées fonctionnent sur le Département. On note l'ouverture de celle de Meyrueis et la fermeture de celle de Rieutord-de-Randon en 2011. Une seule personne assure la coordination de ces plates-formes, Frédéric DUMORTIER. Des réunions mensuelles ont lieu avec les agents des plates-formes afin de faire le point sur les difficultés que chacun rencontre. C'est aussi l'occasion de résoudre certains problèmes et d'améliorer le système.

Magali et Camille rappellent leurs missions au sein de la MDE, qui sont d'analyser les demandes des usagers, d'y donner des orientations et ainsi de faciliter les démarches administratives. C'est une mission de premier niveau qui nécessite une connaissance approfondie des échelons administratifs et des outils existants sur le territoire. Elles ne peuvent en aucun cas se substituer aux conseillers des différents partenaires.

La fréquentation de la Maison de l'Emploi est d'environ 170 personnes par mois. Ce chiffre est en augmentation comparé à 2010.

Camille et Magali déplorent le manque d'utilisation de la Visio-conférence qui est un outil moderne et qui réduit considérablement les coûts de déplacement. Elle est utilisée essentiellement par la mission locale et Pôle Emploi. D'autres visio-conférences sont possibles, (MSA, DDCSPP). Localement, c'est donc un potentiel à développer.

L'atout de la Maison de l'Emploi et du RSP c'est que ces structures se trouvent dans les locaux de la Cyber-base. Ce qui facilite les recherches, les démarches et favorise les échanges.

Concernant la Cyber-base, la fréquentation est en hausse. Les formations à destination des enfants de l'école continuent d'être assurées par Magali. Depuis 2007, un groupe de femmes fréquente la Cyber-base pour des formations tableur et traitement de texte. Elles se forment aujourd'hui sur la retouche d'images, cette formation a lieu tous les jeudis et ce à titre gratuit. C'est un groupe régulier et fort intéressant dans sa progression.

La cyber-base a obtenu un agrément en 2011 pour assurer des formations payantes. Plusieurs groupes ont déjà pu profiter de ce nouveau système : des agents techniques de la commune de St Andéol de Clerguemort, les contrats verts de l'ASA-DFCI. De bons retours à ce sujet. L'expérience est à renouveler pour de la remise à niveau. D'autres groupes ont fait connaître leur souhait de formations, notamment des agents de la Poste ainsi qu'un groupe d'agents de la mairie du Pont de Montvert. Là encore, localement, c'est un outil qui mérite d'être développé, d'une part pour le service rendu, mais aussi pour l'apport financier qu'il représente.

Jean-Marie Thoyer, délégué TIC au Pays Cévennes informe que le Pays doit organiser une rencontre entre les agents des cybers-base afin d'envisager l'avenir compte tenu de la diversité des cyber bases aujourd'hui. Une première rencontre était prévue début janvier pour que les agents puissent avoir un premier contact entre eux mais visiblement elle n'a pas eu lieu.

Conclusions : La Cyber-base est un lieu qui favorise les échanges et il est donc important de proposer des formations à des groupes de personnes plus variés pour faire évoluer les activités en faisant se rencontrer d'autres structures, d'autres organismes telles que des associations ou des entreprises. L'utilisation des mises en réseaux peut être judicieuse sur des thèmes précis pour faciliter les rencontres et garder les liens.

Pour ce faire, des moyens humains supplémentaires seront peut être nécessaires pour mener à bien les nouveautés proposées. L'embauche d'un vacataire serait utile pour faire les formations mais ceci reste une réflexion.

Les trois structures sont un atout pour la population. Certains élus pensent toutefois qu'il manque encore des outils pour les faire valoir car elles ne sont pas encore assez connues de tous. Camille et Magali expliquent que le bouche à oreille reste le moyen le plus pertinent. Les tracts, les informations sur internet, les articles sont des outils indispensables mais c'est l'expérience positive des uns et des autres qui permet de faire venir de nouvelles personnes dans les locaux.

Compte tenu de l'importance et de la richesse du document fourni, il est demandé que, la prochaine fois, le texte soit fourni avant aux élus, de manière à laisser une place plus importante aux débats.

Camille DEBIERE présente les évolutions du site internet de la Communauté de Communes. Toutes les communes ont maintenant fait passer des informations pour donner du contenu à ce site. Les usagers peuvent télécharger une multitude de documents (imprimés de permis de construire, carte grise, plans cadastraux sur Fraissinet-de-Lozère, les comptes rendus de conseils municipaux, les résultats d'analyses d'eau, le Vents des Bancels). Les marchés publics peuvent être consultés. Les usagers sont en mesure de pouvoir organiser du covoiturage et discuter sur des forums.

Les élus souhaitent qu'un lien soit créé avec l'Office de Tourisme pour pouvoir consulter un agenda des manifestations en ligne. Un autre agenda sera créé à disposition des élus, avec codes d'accès pour les diverses réunions. Les élus félicitent Camille pour le travail qu'elle a fait sur le site depuis sa création, qui est devenu beaucoup plus attractif et opérationnel.

DELIBERATIONS

Gendarmerie : un bail sur les terrains acquis par la communauté de communes doit être signé avec la gendarmerie. Le conseil communautaire donne mandat au Président pour signer ce bail dont les montants ont été réajustés en fonction du nouveau plan financier.

Avenant à la convention de mandat signé avec la SA Lozère Habitations : après rendez vous avec le perceuteur de Florac et la SA Lozère Habitations, la convention de mandat pour la délégation de maîtrise d'ouvrage nécessite quelques modifications, notamment sur ses aspects budgétaires. Un avenant va être signé et le conseil communautaire autorise le président à le signer.

Maison de marie : le président informe les élus qu'il y a lieu de créer un service à l'intérieur du budget général afin de différencier les parties habitation personnelle et local professionnel. Les travaux concernant les locaux professionnels seront assujettis à la TVA au réel, tandis que les travaux qui concernent l'habitation seront soumis à la récupération du FCTVA. Pour clarifier les comptes la création de ce service est nécessaire. Le conseil adopte la proposition du président et délibère pour créer le service et pour l'assujettir à la TVA au réel.

Concernant l'emprunt, le conseil donne mandat au président pour lancer une nouvelle consultation. La première a été infructueuse car les banques consultées n'étaient pas en mesure de répondre à la demande de prêt pour des raisons de directives nationales. Le moment le plus propice pour relancer la consultation sera la mi-avril. Ce qui permettra d'obtenir l'estimatif de l'architecte et de revoir le montant de l'emprunt. Le conseil est favorable.

Concernant la convention RELIER passée avec le conseil général, les plans ont été envoyés à Lozère Développement qui a en charge de trouver un porteur de projet intéressé par le site de Fraissinet-de-Lozère. Quelques points sont peut être à revoir sur les plans et l'architecte est en relation avec la structure pour affiner le projet. Le conseil municipal de Fraissinet-de-Lozère a validé la première mouture de plans de l'architecte.

Vote des quatre taxes :

Suite à la dernière réunion du conseil communautaire, il avait été question de voter un produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget. Le produit perçu l'année dernière était de 69 181 €.

Après avoir présenté la simulation de taux aux élus, le Président fait voter le conseil communautaire. Les élus sont favorables à l'unanimité des membres présents et votent un produit attendu de 87 550 €. Déduction faite des compensations pour 5619 € et du produit de la CVAE pour 744 €, addition faite du reversement de la Garantie Individuelle de Ressource, le produit réel attendu est de 89 082 €.

Les taux sont ainsi modifiés en 2012

Taxe d'habitation : 2.33 % contre 1.81 %

Taxe foncière bâti : 2.88 % contre 2.24 %

Taxe foncière non bâti : 56.90 % contre 44.19 %

Cotisation foncière des Entreprises : 4.94 % contre 3.84 %.

Concours prairies fleuries : "Prairies fleuries" est le premier concours agricole national qui récompense des agriculteurs qui relèvent le défi de l'excellence agri-écologique : maintenir la richesse en espèces de leurs prairies permanentes tout en les valorisant dans leurs systèmes d'exploitations (fauche, pâture). Le Parc National des Cévennes participe à ce concours. C'est la troisième année que ce concours est organisé. En 2010, les vallées cévenoles étaient le lieu choisi. Cette année, c'est le Mont Lozère. Trois communes sont concernées sur le Mont Lozère : Fraissinet de Lozère, St Maurice de Ventalon et le Pont de Montvert. Une réunion a eu lieu vendredi 9 mars au PNC à laquelle Myriam, secrétaire de la C.C. a assisté. Les critères du concours ont été définis (quelles exploitations ? sur quels lieux, qui compose le jury etc...) 160 exploitations seraient concernées.

Les inscriptions à ce concours doivent se faire courant avril, pour l'instant on attend les prescriptions du Parc. Le jury, composé d'experts (agronome, botaniste, apicole), viendra sur place rencontrer les exploitants et visiter les parcelles à la mi-juin. Toutes décisions sont bonnes à prendre pour que ce concours soit connu de tous au niveau local. Le Parc souhaite aussi connaître les dates d'événements organisés par les communes pour associer à l'un d'entre eux la remise des prix.

Points sur les projets en cours

Croix de Berthel : on attend toujours la signature de Gilbert Guin pour valider le nouveau bornage du cimetière.

ZAE Mas Méjean : le Pays ne donne pas de nouvelles. Le président propose de rencontrer la DDT pour revoir le plan de financement à la baisse et éventuellement passer convention avec eux pour l'ingénierie.

Gendarmerie : Alain Jaffard précise que les travaux pour la création de la passerelle au « Pré Platon », (commune du Pont de Montvert) vont débuter et qu'il sera nécessaire de programmer une réunion de coordination entre la mairie et la SA Lozère Habitations pour éviter les encombrements si les travaux de la gendarmerie commencent en même temps. Le président en prend bonne note. Il est à noter qu'un échange d'une petite parcelle de terrain entre la Communauté de Communes et la Mairie du Pont de Montvert a été validé par le Conseil Municipal du Pont et que cet échange devra être mentionné sur le bail avec la Gendarmerie.

Relais de l'Espinass : Maurice Jeannet informe que le financement FSE pour le Café de Pays est en bonne voie. Un nom a été donné au futur Café de Pays « le relais de l'Espinass » et il demande si les élus ne voient pas d'inconvénient à cette appellation. Les élus sont d'accords.

Projet des ABPS : la communauté de communes attend le retour des financeurs. C'est semble-t-il la réponse de la Région qui sera la plus tardive, certainement pas avant Juillet. Le Président préconise d'attendre la confirmation de subvention de l'Etat avant d'engager la consultation pour la maîtrise d'œuvre. L'association des « ABPS » travaille sur le sentier d'interprétation qui nécessite plus de précisions. L'itinéraire a été décidé. Le Parc National est mis à contribution pour conseils et aspects signalétiques (confection des panneaux), le sentier étant en zone cœur.

Comptes rendus réunions commissions :

Comité technique du contrat local de santé : Jean-Marie Thoyer, délégué santé au Pays Cévennes informe de la prochaine date de réunion avec RESEDA, association en charge d'un diagnostic santé à l'échelle du Pays. La question de la politique santé à mener sur le territoire se pose à nouveau. Il serait bon de faire un diagnostic précis des acteurs santé du territoire pour articuler les projets en fonction des besoins. La responsabilité de la C.C. est engagée à ce niveau vis-à-vis de la population. Les élus proposent de porter ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil pour composer un groupe de travail qui sera amené à étudier la problématique de santé sur le territoire.

Questions diverses :

Réforme touristique : la réforme touristique oblige les Offices de Tourisme à solliciter un nouveau classement. L'office de tourisme du Pont de Montvert va demander un classement en 2^{ème} catégorie (qui revient au classement deux étoiles qu'il a actuellement) mais les critères d'éligibilité sont plus stricts, notamment sur la traduction du site internet et de la brochure de l'OT en deux langues étrangères. Un travail est déjà mené par l'OT en ce sens. D'autre part, toutes les communes membres de la communauté de communes pourront prétendre au classement en commune touristique. La communauté de communes peut faire la demande de dénomination en commune touristique au nom et pour le compte des communes. Les élus présents y sont favorables à l'unanimité.

Relais Services Publics : l'offre des Relais Services Publics a été élargie dans tous les lieux et un contrat a été rédigé en ce sens avec l'Etat. Il insère de nouveaux partenaires au RSP (EDF par exemple). Le conseil autorise le président à signer ce contrat.

Crèche de St Frézal-de-Ventalon : les effectifs de la crèche de St Frézal de Ventalon sont en baisse depuis quelques temps. Un seul enfant fréquente les locaux, celui de l'éducatrice en poste. Le Président propose de transférer un jour d'ouverture de St Frézal de Ventalon sur le Pont de Montvert. Ce qui permet de garder un jour à St Frézal en cas de nouvelles demandes et de subvenir aux besoins du Pont de Montvert où la liste d'attente est conséquente. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Contrat éducatif local : le conseil communautaire autorise le président à renouveler le contrat Educatif Local pour une période de 3 ans.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h00.